



FICHE D'INSCRIPTION 2023

STAGE ados et adultes

Escalade en falaises

Du mercredi 28 au vendredi 30 juin

Mercredi et jeudi de 14h à 17h30

Vendredi de 9h30 à 12h30

Aux alentours de Dieulefit

Encadrement et enseignement

Assuré par une monitrice d'escalade diplômée d'Etat.

Matériel fourni (baudrier, cordes, casque...)

Responsabilité individuelle conseillée.

Activité ouverte à partir de 4 participants et à partir de 12 ans.

Tarifs et documents obligatoires

90€ le stage par personne.

Règlement en espèce, par virement bancaire ou par chèque.

Complétez les informations ci-dessous. L'inscription est effective à compter de la réception du règlement du stage. Vous pouvez retourner cette fiche d'inscription par mail, par voie postale ou la remettre en mains propres.

Informations :

Nom et prénom du stagiaire : Age :

Adresse :

N° téléphone :

Adresse mail :

Autorisation parentale :

Je soussigné(e)père, mère, autorise ma fille, mon fils, à participer au stage indiqué ci-dessus et autorise/n'autorise pas mon enfant à quitter seul(e) les lieux de RDV. **Barrez la mention inutile.**

J'autorise l'organisatrice à prendre toutes les mesures concernant mon enfant en cas d'accident nécessitant une intervention urgente.

Précisez si votre enfant est sujet à des troubles particuliers (allergies, etc.) :

.....

Droit à l'image : autorise/n'autorise pas Natura Grimpe, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tous types de supports.

Le..... À..... Signature :

Contact

Mathilde Eckens au **06 64 65 62 56**

Natura Grimpe 1 place de la recluse 26460 Bourdeaux

naturagrimpe@gmail.com

Natura Grimpe

Recommandations et conditions générales de vente

1. Conditions de participation

Des pré-requis sont à prendre en compte : limite d'âge, condition physique et niveau technique des participants. Ne choisissez pas une activité sportive pour laquelle vous faites l'objet d'une contre-indication médicale. Informez la monitrice si vous prenez un traitement ou bien que votre état de santé demande une attention particulière.

2. Encadrement & matériel

L'encadrement est également un enseignement sportif de l'escalade et de ses activités connexes. Il est assuré par une monitrice diplômée d'état (DEJEPS) et répondant à ses obligations législatives (URSSAF, RCP, déclaration DDCSPP, carte professionnelle.) Le matériel est inclus dans la prestation et est conforme aux normes européennes.

3. Interruption de l'activité en cours

La monitrice est la seule habilitée à modifier le programme à tout instant, pour des raisons de sécurité du groupe ou en cas de force majeure. Une personne exclue pour son comportement (non respect des règles de sécurité, alcool) ne pourra prétendre à aucun remboursement.

En deçà d'une heure d'activité, la prestation est remboursée avec une retenue de 20% sur les frais de réservation. Au delà d'une heure d'activité, la prestation ne donne lieu à aucun remboursement.

4. Assurance et responsabilité

La monitrice est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle pour couvrir les frais occasionnés en cas d'opération de secours. Cette assurance ne se substitue pas à votre assurance de responsabilité civile individuelle. Les activités de pleine nature se déroulent dans un milieu spécifique dit "à risque". Il est important d'en être conscient et d'appliquer les règles de prudence données par la monitrice. Elle ne pourra pas être tenue responsable de la perte, du vol et de la casse d'objets que les pratiquants ont avec eux durant l'activité (lunettes, téléphone portable.)

5. Retard de plus de 10 minutes

La monitrice tolère 5 à 10 minutes de retard, au delà desquelles la durée de l'activité sera réduite du temps de retard. Des indications de lieu et d'heure de RDV sont données au moment de la réservation. Certains sites de pratique n'ont pas de réseau mobile, il est conseillé d'anticiper sur les itinéraires de vos déplacements.

6. Annulation de la part du client

- Annulation d'une réservation à plus ou moins 30 jours : remboursement de la somme payée.
- Annulation d'une réservation à plus ou moins 15 jours : remboursement de la somme payée.
- Annulation d'une réservation à moins de 3 jours : le paiement du stage ne sera pas remboursé.

7. Annulation de Natura Grimpe

Si les prévisions météorologiques annoncent un orage ou de fortes pluies, la monitrice se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'activité. Une autre date vous sera proposée et si la sortie ne peut être réalisée, la prestation est remboursée intégralement sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.